



RBC Placements en Direct Inc.

CONVENTION DE MARGE (COMPTES NON PERSONNELS)

Définitions et interprétation : Dans la présente convention, « **compte(s)** » désigne chacun de mes comptes détenus auprès de RBC Placements en Direct®; « **RBC Placements en Direct** » désigne RBC Placements en Direct Inc.; « **je** », « **moi** », « **mon** », « **ma** » et « **mes** » fait référence à chaque investisseur; « **titre** » comprend toutes les actions, obligations, débetures, certificats de placement et autres valeurs semblables; et « **opérations** » englobent tous les achats, ventes ou autres opérations liées à des titres.

Pour valeur reçue que je déclare suffisante, je conviens avec RBC Placements en Direct que le ou les comptes tenus pour moi par RBC Placements en Direct dans le but de faire les opérations sur titres et d'autres opérations connexes sont assujettis aux dispositions suivantes :

1. Toutes les opérations effectuées en mon nom seront assujetties aux règlements de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) et/ou de la commission de valeurs mobilières compétente.
2. **Facilité sur marge :** Les comptes devront être exploités selon la facilité sur marge que RBC Placements en Direct, à sa discrétion, convient de me fournir à l'occasion. RBC Placements en Direct pourra, sans avis, en tout temps et à l'occasion :
 - a) réduire ou annuler toute facilité sur marge mise à ma disposition, ou refuser de m'accorder toute facilité de marge additionnelle; ou
 - b) exiger que je fournisse une marge en plus de celle exigée par l'autorité de réglementation. Je rembourserai à RBC Placements en Direct, sur demande, toute dette découlant des opérations dans les comptes, garantirai en tout temps cette dette et maintiendrai toute marge que RBC Placements en Direct pourrait exiger de temps à autre, et donnerai suite sans tarder à tous les appels de marge.
3. **Renonciation/modification :** Le fait que RBC Placements en Direct a agi d'une façon particulière ou a omis de le faire, ou n'a pas exercé un droit, un recours ou des pouvoirs légaux ou contractuels n'entraîne aucune renonciation à ses droits, recours ou pouvoirs et ne les modifie en aucune façon. Cette convention ne peut être modifiée que par une autre convention écrite entre RBC Placements en Direct et moi-même; cependant, à condition que je reçoive un préavis écrit d'au moins soixante (60) jours, RBC Placements en Direct peut apporter des modifications aux clauses de cette convention, et je serai réputé les avoir acceptées si, après la date de ces modifications, je continue à utiliser l'un ou l'autre des comptes ou y conserve des fonds en dépôt ou des titres en compte.
4. **Avis de changement :** Je m'engage à informer RBC Placements en Direct par écrit sans délai de tout changement important intervenu dans ma situation financière, ainsi que dans mes besoins ou dans mes objectifs de placement.
5. **Intégration par renvoi :** Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de la Convention d'exploitation de compte RBC Placements en Direct régissant les comptes, y compris les modalités relatives aux opérations sur marge, qui m'a été fournie à l'ouverture de mon compte, et j'accepte de m'y conformer, et toutes les conditions qui y figurent sont réputées intégrées par renvoi dans la présente convention comme si elles étaient intégralement énoncées, avec les modifications nécessaires.

Vous ne pouvez apporter de modification à ce formulaire. En imprimant et en signant le présent formulaire, vous indiquez que vous acceptez le formulaire approuvé par RBC Placements en Direct.

Seuls les comptes bidevises USD/CAD peuvent faire l'objet d'une demande de marge. Si vous détenez actuellement un compte multidevise, veuillez soumettre une demande d'ouverture de compte sur marge bidevise USD/CAD distinct.

- En cochant cette case, je (le demandeur) reconnais avoir pris connaissance de la **Déclaration de conflit d'intérêts et de la Convention d'exploitation de compte de RBC Placements en Direct Inc.** et avoir lu les sections pertinentes concernant la facilité sur marge, et j'accepte toutes les conditions énoncées. Je comprends, en outre, que le recours à l'emprunt pour financer l'achat de titres comporte plus de risques que l'emploi de liquidités seules. Si j'emprunte des fonds pour acheter des titres, j'ai l'obligation de rembourser mon emprunt et de payer les intérêts exigés par les modalités de l'emprunt même en cas de baisse de la valeur des titres que j'ai achetés.
- En cochant cette case, je (le demandeur) accepte la présente à titre d'avis et je consens à ce que RBC Placements en Direct Inc. obtienne un rapport de solvabilité concernant l'entité.

Numéro de compte _____ Nom de l'entité _____

Nom en caractères d'imprimerie du signataire autorisé de l'entité _____ Nom en caractères d'imprimerie du signataire autorisé de l'entité (s'il y a lieu) _____

Signature du signataire autorisé de l'entité _____ Signature du signataire autorisé de l'entité (s'il y a lieu) _____

Date (JJ-MM-AAAA) _____ Date (JJ-MM-AAAA) _____

Réservé à RBC Placements en Direct		
_____	_____	_____
Nom	Signataire autorisé	Date (JJ-MM-AAAA)